



L'École républicaine a-t-elle éradiqué les langues régionales ?

À propos de Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*

Mathieu MARLY

Jean-François Chanet

L'École républicaine et les petites patries

Préface de Mona Ozouf



À propos de Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*,
1996.

Le livre : comment l'École républicaine s'est-elle adaptée aux dialectes et aux langues régionales ?

La Troisième République entendait promouvoir la langue française comme la « seule langue en usage à l'école » (règlement du 7 juin 1880). Fidèle à l'héritage de la Révolution française, l'École républicaine considérait ainsi l'unité linguistique du pays comme un vecteur d'unité nationale : pour fabriquer des petits Français, il fallait d'abord leur apprendre la langue officielle de leur État et de leur nation. À partir des années 1880, cette ambition scolaire et linguistique a coïncidé avec le très net recul des dialectes et des langues régionales. De cette coïncidence, certains critiques du régime républicain ont voulu faire une stricte causalité, accusant les instituteurs de la Troisième République d'avoir imposé la langue française aux élèves qui parlaient, chez eux, le breton, le catalan, le basque, le corse ou le flamand.

À la fin du XIX^e siècle, cette critique était formulée par la droite catholique qui accusait le régime républicain de promouvoir une identité nationale abstraite, détachée des appartenances régionales (c'était, par exemple, la position de Maurice Barrès dans son roman *Les Déracinés*, paru en 1897). Cette critique prolongeait les querelles anticléricales des années 1900 durant lesquelles certains républicains s'étaient fait les hérauts de la langue française contre les langues régionales (au premier titre le breton) associées à l'influence cléricale, les prêtres étant alors soupçonnés d'utiliser les dialectes régionaux avec leurs ouailles. À partir des années 1970, ce sont les courants régionalistes qui accusent l'École de la Troisième République de centralisme parisien, de patriotisme revanchard, voire de « génocide culturel » – un terme non reconnu par le droit international – pour avoir éradiqué intentionnellement les dialectes et les langues régionales en France.

Dans son ouvrage, *L'École républicaine et les petites patries*, Jean-François Chanet fait un sort à ces lieux communs en dépassant les spéculations militantes pour étudier les archives de l'École républicaine (les circulaires et les règlements, la presse et les essais pédagogiques, les enquêtes et les rapports d'inspection) et recueillir les témoignages de plus de 800 instituteurs ayant enseigné sous la Troisième République. Il ressort de cette enquête un tableau nettement plus nuancé des intentions et des pratiques de l'École républicaine et, au premier chef, l'attitude libérale de l'institution scolaire prônant, à l'instar du linguiste et inspecteur général Michel Bréal (1832 - 1915), la reconnaissance des dialectes et des langues régionales comme point d'appui pour l'apprentissage du français.

Loin d'être opposés à l'usage des dialectes dans leur salle de classe, les instituteurs les utilisaient pour transmettre la langue française ; d'autant plus qu'une partie d'entre eux, recrutée localement, maîtrisait ces langues régionales. Quant à la pratique punitive du « signal » ou du « symbole » (cet objet remis à l'élève pour le punir d'avoir employé une autre langue que le français) - une punition souvent mise en scène dans les mémoires victimaires de certains courants régionalistes -, elle ne fit jamais consensus au sein de l'institution scolaire au point d'être considérée comme une extravagance pédagogique par les contemporains.

L'enquête de Jean-François Chanet montre comment l'École républicaine s'est adaptée aux identités régionales qu'elle n'entendait pas faire disparaître mais sur laquelle elle s'appuyait pour faire aimer aux élèves la France dans la diversité de ses terroirs et de ses traditions locales, un programme résumé par le best-seller scolaire de la Troisième République, *Le Tour de France par deux enfants* (1877), à la fois bréviaire d'édification patriotique et inventaire des singularités régionales.

L'École républicaine et les petites patries inscrit le recul des langues régionales dans un processus historique bien

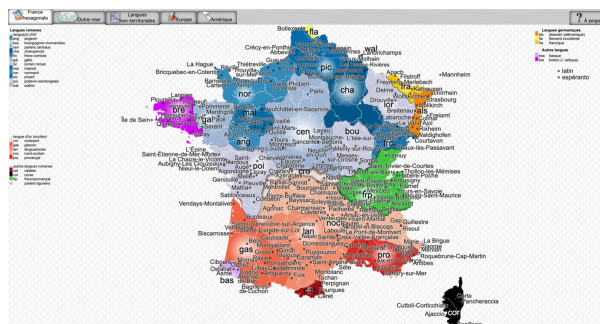
antérieur à la Troisième République, qui tient à la progression de l’alphabétisation, à la diffusion de la presse écrite, à l’ouverture des campagnes par les chemins de fer et le service militaire, à la mise en relation des marchés agricoles, à l’urbanisation croissante ; autant de processus d’unification nationale qui rendaient la langue française indispensable pour écrire sa correspondance, faire des réclamations à l’État, vendre sa production agricole ou trouver un poste d’employé dans la petite fonction publique. L’apprentissage du français s’imposait aux parents soucieux de l’avenir de leurs enfants autant qu’il était imposé par les instituteurs. L’École de la Troisième République s’adaptait ainsi à une demande sociale davantage qu’elle ne prétendait imposer une norme linguistique de manière brutale, ce qui n’était ni dans ses intentions ni dans ses moyens.

Le cours : quand les Français ne parlaient pas français

L’enquête de Jean-François Chanet invite à redécouvrir cette France dans laquelle, pour beaucoup de Français, la langue française était une langue étrangère. En effet, si l’ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) a bien établi l’usage du français dans les actes officiels, juridiques et administratifs (au détriment du latin), le français est longtemps resté la langue de la cour, de l’aristocratie, de l’administration royale et des élites urbaines. Dans une enquête préliminaire à son rapport sur « la nécessité et les moyens d’anéantir le patois », remis à la Convention en 1794, l’abbé Grégoire déplore qu’une majorité de Français ne parle pas la langue nationale. Soixante-dix ans plus tard, l’enquête diligentée en 1864 par le ministre de l’Instruction publique Victor Duruy (1811 - 1894) révélait que près de 22 % des écoliers ne parlaient pas français, un résultat qui pouvait atteindre 75 % en Occitanie, en Bretagne et en Corse.

La Grande Guerre constitue assurément un seuil dans le recul des dialectes et des langues régionales, par le brassage géographique des régiments, la nécessité de la correspondance écrite en français et d’une même langue partagée par les soldats. L’enquête de Jean-François Chanet auprès des instituteurs révèle que les patois, dialectes et langues régionales sont de moins en moins fréquents – et maîtrisés – par les institutrices et les instituteurs à partir des années 1920 et 1930. Au moment même où l’usage des dialectes recule dans la population, les courants régionalistes appellent à leur reconnaissance dans l’enseignement, des revendications véritablement prises en compte par la loi Deixonne (1951) qui autorise les instituteurs à réserver une partie de leur enseignement dans le dialecte local et qui ouvre la voie à la reconnaissance des langues régionales au Lycée et dans l’enseignement supérieur (création du CAPES de breton en 1985, ouverture des classes bilingues français-langues régionales dans les années 1990).

Si certaines langues régionales, comme le breton ou le corse, sont reconnues par l’État français et enseignées dans certaines écoles, en revanche, les dialectes ou patois (langues de contact entre le français et certaines langues régionales ou étrangères) disparaissent progressivement, parlés uniquement par quelques locuteurs âgés, et subsistant le plus souvent sous la forme d’accents régionaux. Trois chercheurs en linguistique (Frédéric Vernier, Philippe Boula de Mareüil et Albert Rillard) ont réalisé en 2017 [un Atlas sonore des langues régionales](#) à partir de centaines d’enregistrements réalisés avec les derniers locuteurs de ces dialectes.



[L'Atlas sonore des langues régionales de France](#) réalisé par Frédéric Vernier, Philippe Boula de Mareüil et Albert Rillard (LIMSI-CNRS).

Les couleurs sur la carte permettent de repérer les grandes familles linguistiques, entre les langues romanes (en bleu sur la carte, auxquelles il faut ajouter le francoprovençal (en vert), le corse et la catalan), les langues d'oc (déclinaison de rouge), les langues germaniques (flamand, alsacien) ainsi que les langues basques et bretonnes. Pour chaque point sur la carte, un locuteur récite, dans son dialecte, la fable d'Ésope « La bise et le soleil ». En cliquant sur plusieurs points de la carte, en écoutant la diversité de ces langues, de ces dialectes et de ces accents régionaux, il est encore permis d'imaginer la richesse et la diversité linguistique des langues parlées dans les campagnes françaises à la fin du ^{xix}^e siècle.

Source URL: <https://ehne.fr/eduscol/l'ecole-republicaine-a-t-elle-eradique-les-langues-regionales>